

## COMITE DIRECTEUR

## COMPTE RENDU DU 24/11/2020

*visio*

Le comité directeur du comité de rugby de la Réunion s'est réuni en vision conférence, mardi 24 novembre 2020 à 19 heures, sur convocation de son président, sur l'ordre du jour suivant :

- **Election du bureau directeur**
- **Mise en place des commissions**
- **Validation d'une proposition d'organisation administrative**
- **Remplacement d'un défibrillateur**

Etaient présents :

- Daniel BLONDY
- Monique CATHALA
- Daniel SAUGUES
- Delphine CATHALA
- Jean Michel BOUCHON
- Marie Helene NEYRA
- Amandine LAPAIX
- Albert MONTBRUN
- Florence HOARAU
- Nikos MOTHE
- Jean Michel LABBE
- Jean Michel HUBERT
- Raphael GERARD
- Jérôme AGENOR
- Jean Claude BOUCHETEIL
- Wylfrid HOAREAU
- Jacqueline FACONNIER
- Daisy ADOLPHE

Le quorum étant atteint, le président souhaite la bienvenue aux membres du comité directeur nouvellement élus et les remercie pour leur engagement.

### **ELECTION DU BUREAU**

Le président rappelle que, selon les statuts du comité rugby de la Réunion, dès l'élection du comité directeur, la personne figurant en tête de la liste ayant recueilli la majorité des voix est élu président et que, sur proposition du président, le comité directeur élit en son sein son bureau.

Daniel BLONDY est ainsi élu à la fonction de président.

Le président propose d'élire :

- Monique CATHALA à la fonction de vice-présidente
- Jean-Michel BOUCHON à la fonction de secrétaire général
- Delphine CATHALA à la fonction de trésorière générale
- Daniel SAUGUES à la fonction de responsable sportif
- Marie-Hélène NEYRA à la fonction de secrétaire générale adjointe

En l'absence de candidat, la fonction de trésorier(e) adjoint(e) sera pourvue ultérieurement. Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

## **MISE EN PLACE DES COMMISSIONS ET PROPOSITIONS D'ORGANISATION ADMINISTRATIVE**

Le président rappelle que, selon nos statuts et notre règlement, le comité territorial met en place des commissions spécialisées, regroupées au sein de domaines de responsabilité définis par le comité directeur. Sauf dispositions spécifiques, le président délègue la présidence de ces commissions dont les membres sont présentés au bureau territorial.

Les présidents délégués et membres de ces commissions ne sont pas nécessairement élus au sein du comité directeur.

Le président invite les personnes présentes à se positionner si elles souhaitent proposer leur candidature pour présider une commission.

- Florence HOARAU se propose pour présider la commission Ecole de Rugby
- Jean Michel LABBE se propose pour présider la commission Jeunes
- Raphael GERARD se propose pour présider la commission Rugby Social Club
- Amandine LAPAIX se propose pour présider la commission Féminines
- Wylfrid HOAREAU se propose pour présider la commission Arbitrage
- Raphael GERARD se propose pour présider la commission Formation
- Jean Michel HUBERT se propose pour présider la commission Discipline et présente une liste des membres susceptibles d'y participer.

Selon les dispositions du règlement disciplinaire fédéral, les membres de la commission de discipline, y compris son président et son suppléant, sont désignés par l'instance dirigeante de l'association au sein de laquelle cet organe est institué.

Le comité directeur approuve la liste qui lui est soumise dont les membres, ainsi désignés, sont :

- Président : Jean-Michel HUBERT
- Suppléant : Francis GABLE
- Membres : Christophe REYNIER, Eric NACABAL, Wylfrid HOAREAU, Jean Claude BOUCHETEIL, Jean Marc PROST, Annette REIATUA et Isabelle PITARCH

Le président présente un projet de brochure, adressé à chacun des membres du comité directeur, fixant les modalités d'organisation relatives au fonctionnement du secrétariat administratif et à celui des commissions.

Le bureau du comité se réunira rapidement et le projet sera soumis lors de la prochaine réunion du comité directeur.

## **REMPACEMENT DU DEFIBRILATEUR**

La trésorière générale expose la nécessité de procéder à ce remplacement, soit par acquisition, soit en location.

Chaque formule est examinée.

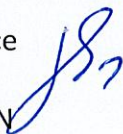
Le principe d'une location est adopté. Il est souhaité que plusieurs prestataires soient mis en concurrence.

Le comité directeur délègue au bureau le soin de choisir le contrat de location le mieux adapté. Il lui en sera rendu compte.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion du comité directeur est levée à 20 heures 30.

Le secrétaire de séance

Jean Michel BOUCHON



Le Président

Daniel FLONDY

